











ACTUALITÉ

PROMOTION DES MÉTIERS DE L'IMPRIMÉ : LA FILIÈRE GRAPHIQUE SE DOTE D'UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION MULTICANAL INÉDIT

SUCCESS STORY

JEAN-BAPTISTE AGLAGHANIAN, JAPELL HANSER & SAG: LE FLEURON FRANÇAIS DE L'ENNOBLISSEMENT DU PAPIER

EXPERTISE

LA PROCÉDURE D'ABANDON DE POSTE S'IMPOSE-T-ELLE À L'EMPLOYEUR ?



Organisation patronale nationale de la communication et de l'impression

218 bis boulevard Pereire 75017 Paris 01 55 25 67 57 – www.gmi.fr

Retrouvez toute l'actualité du secteur sur www.gmi.fr et sur les réseaux sociaux.









Gminfo #11 - Octobre 2023

Le magazine des professionnels de la Communication

Un magazine édité par **GMI**

Directeur de la publication :

Gilles Mure-Ravaud gilles.mure-ravaud@gmi.fr

Directrice de la rédaction :

Stéphanie Brusa stéphanie.brusa@gmi.fr

Comité de rédaction :

Maëlys Dos Santos Sophie Fernandes Rachel Hardouin

Tarifs abonnements:

Prix au numéro : 10 € Abonnement annuel (3 numéros) : 26 €

Informations: info@gmi.fr

Création graphique :

Monument Graphic 9 rue Chateaubriand 95460 Ezanville

Imprimé gracieusement par :

Groupe Lenouvelr Rue du Pont des Salines 17000 La Rochelle



- Gilles Mure-Ravaud réélu à la présidence du GMI : ses chantiers prioritaires
- Promotion des métiers de l'imprimé : la filière graphique se dote d'un dispositif de communication multicanal inédit
- Congrès National des Industries de l'Impression : un évènement fédérateur au service de la croissance et de l'innovation
- Jean-Baptiste AGLAGHANIAN, JAPELL HANSER SAG : le fleuron français de l'ennoblissement du papier
- La procédure d'abandon de poste s'impose-t-elle à l'employeur?
- 26 Agenda professionnel

Nos partenaires







































Vous simplifier l'énergie

Leader du courtage en énergie pour les entreprises, Opéra Energie leur permet de faire des choix éclairés en matière de fourniture d'énergie et d'obtenir les meilleures conditions pour leurs contrats de gaz et d'électricité.



Facile, rapide, gratuit et sans engagement

www.opera-energie.com - contact : gmi@opera-energie.com

Contactez-nous au 04 82 29 68 19



Chères consoeurs, chers confrères,

C'est avec beaucoup de plaisir que je partage aujourd'hui avec vous quelques réflexions sur nos métiers, sur l'importance de l'union et sur les défis qui se dressent devant nous. En tant que membre actif de cette communauté et du GMI, je suis convaincu avant toute chose que l'union fait la force.

Nous vivons dans un monde en constante évolution, où la technologie transforme notre façon de communiquer et de produire. Face à ces changements, il est primordial de rester engagés et non pas isolés. Les dirigeants ont un rôle crucial à jouer en encourageant cette solidarité, en favorisant les échanges et les collaborations entre professionnels. Ensemble, nous pouvons relever les défis qui se présentent à nous et innover pour rester compétitifs sur nos secteurs et nos territoires.

Vous n'êtes pas sans savoir que certaines enseignes de grande distribution font aujourd'hui la promotion d'un "NON" massif au support papier. Soyons fiers de nos métiers et de nos savoir-faire! N'oublions pas que le GMI représente un secteur de près de 200 entreprises, à noter une forte progression du nombre adhérents, qui emploie plus de 3 000 salariés. La filière graphique est un secteur qui a une influence majeure sur la société. Chaque jour, nous contribuons à transmettre des messages, à véhiculer des idées et à créer des supports tangibles qui marquent les esprits. Il est essentiel de reconnaître la valeur de notre travail et de promouvoir notre expertise.

Face aux messages offensifs, nous devons agir et prouver nos engagements en faveur d'une démarche responsable et durable. La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une nécessité, un incontournable pour répondre aux enjeux de demain. En intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement, en favorisant une gestion éthique et en contribuant au bien-être de nos collaborateurs, nous sommes nous aussi acteurs d'un avenir plus sain et responsable.

Le pouvoir du positif ne doit pas être sous-estimé. Adopter une attitude constructive et optimiste ouvre des portes et permet d'atteindre, ensemble, de nouveaux sommets. La collaboration est essentielle pour faire face aux défis qui se présentent à nous. Partageons nos outils industriels, nos connaissances et nos expériences pour progresser ensemble : nous pouvons optimiser nos processus de production, innover plus rapidement et offrir des services de qualité supérieure pour nos clients.

L'intelligence artificielle (IA) joue un rôle de plus en plus prépondérant. Elle s'infiltre dans le monde graphique et la communication, transformant nos pratiques et nos métiers. Pour rester pertinents, il est crucial de prendre en compte ces avancées technologiques et de nous former en conséquence.

Enfin, j'aimerais souligner l'engagement fort de notre Groupement pour valoriser la filière et promouvoir l'alternance auprès des jeunes : les 1ères bourses d'études du GMI seront délivrées le 15 novembre au soir, à l'occasion du congrès annuel.

Très bonne lecture à tous pour ce nouveau numéro du GMinfo!

Dominique Boucard Vice-président du GMI

Chantiers prioritaires

Gilles Mure-Ravaud réélu à la présidence du GMI :





Dans la continuité de son assemblée générale annuelle qui s'est tenue avant l'été en région Centre-Val de Loire à Dreux, le conseil d'administration du GMI a renouvelé toute sa confiance au président sortant.

Gilles Mure-Ravaud a été réélu à l'unanimité à la tête du GMI pour les trois prochaines années.

Formation et parcours professionnel

Diplômé de l'Ecole Française de Papeterie de Grenoble (Grenoble INP - Pagora) et d'un master en mercatique stratégique de l'Institut Français de Gestion, Gilles a débuté sa carrière dans le secteur des industries graphiques chez International Paper, premier producteur mondial de papier avant de rejoindre le groupe CPI, leader européen de l'impression de livres, au sein duquel il restera 15 années.

En 2020, Il fonde la société GMR Conseil qui travaille pour le groupe Dupliprint.

Passionné par la culture japonaise, il est également le créateur de plusieurs festivals de manga et notamment celui de Chérisy avec comme principaux partenaires les écoles et centres de formation ainsi que des industriels et institutions de la filière graphique.

Les chantiers prioritaires

Les douze principaux axes de travail de son nouveau mandat ont été présentés à l'assemblée des adhérents. Parmi eux se détachent plusieurs missions prioritaires et notamment :

- Intensifier la présence du GMI dans la plupart des instances représentatives de notre branche d'activité et auprès des pouvoirs publics,
- Redynamiser les délégations régionales afin notamment de faire émerger, sur leur territoire, les attentes des adhérents pour renforcer un dialogue constructif et garantir la pertinence des actions conduites par le GMI au nom de la branche,
- Rencontrer et tisser des liens étroits avec les autres syndicats patronaux du secteur des industries graphiques. Au-delà des très bonnes relations que Gilles Mure-Ravaud entretient avec le Président de l'UNIIC, sept syndicats patronaux ont déjà été approchés et notamment ceux de la librairie, des propriétaires forestiers, des étiquettes, des fournisseurs de machines...
- Intensifier nos communications auprès du grand public pour rétablir la vérité sur les vertus écologiques du média papier,
- Intensifier notre plan d'actions en faveur de l'attractivité de notre filière et des métiers. Au-delà du réseau écoles/centres de formation et du lancement des bourses d'études du GMI, Gilles a à cœur de développer la formation. Face à l'évolution des métiers et aux difficultés à pourvoir certains emplois, il entend faire jouer un rôle majeur au GMI dans l'amélioration de l'adéquation entre les formations proposées et les profils recherchés par les imprimeurs.



Chantiers prioritaires



Un conseil d'administration renforcé

Pour mener à bien ses missions, le nouveau président du GMI se dote d'un bureau renforcé.

Trois vice-présidents :

- Fabrice Pennec (CARTOR PRINTING SECURITY) en charge des relations sociales,
- Richard Moraly (LES IMPRIMERIES SB) en charge de la stratégie de communication et,
- **Dominique Boucard** (GROUPE LENOUVELR) en charge du développement.

Un bureau élargi:

- Nassib Kazma (AXIOM GRAPHIC, GROUPE SPRINT) secrétaire national
- Philippe Claudel (DATA MEDIA PUBLISHING) trésorier
- Jean-Emile Durand (DURAND IMPRIMEURS). représentant du CAFI

Une plus grande implantation régionale

Deux nouveaux imprimeurs font également leur entrée au sein du conseil d'administration venant ainsi renforcer l'équipe déjà en place pour relever les nouveaux challenges et défis régionaux.

Il s'agit de Léonce-Antoine Déprez, PDG de l'Imprimerie Léonce Deprez située à Wancourt dans les Hautsde-France et de Alain Bessettes, Président de société GRAPHO 12 située à Saint-Rémy en Occitanie.

Les trois prochaines années sont très prometteuses

Cette assemblée générale a été l'occasion de souligner l'importance de l'action du GMI auprès de ses adhérents.

Après la pandémie, la crise des matières premières, la flambée du prix du papier et la crise énergétique, le nouveau conseil d'administration a réaffirmé plus que jamais sa détermination à rester au premier plan en France pour la défense des intérêts des professionnels de l'impression.

Les trois prochaines années s'annoncent très prometteuses et le GMI reste pleinement engagé pour soutenir, accompagner et renseigner ses adhérents sur l'ensemble des mesures en leur faveur.





LA PRÉVOYANCE CONVENTIONNELLE



LA PRÉVOYANCE SUPPI ÉMENTAIRE



UNE COUVERTURE 100% OPTIMALE

UNE COUVERTURE ÉTENDUE, **AVANTAGEUSE, VALORISANTE ET PERSONNALISÉE**

- Vous répondez à vos obligations légales*, et choisissez entre plusieurs niveaux progressifs de garantie.
- Vous préservez votre trésorerie grâce à une couverture de vos salariés cadres en cas d'incapacité de travail et bénéficiez d'avantages fiscaux.
- Vous pratiquez une politique sociale attractive.
- Vous construisez avec nous le contrat qui correspond à vos attentes.
 - * Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques (article 514).

OUI SOMMES-NOUS?

Nous sommes le spécialiste de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé. Nous défendons vos intérêts pour vous rendre plus forts face aux risques.

NOUS CONTACTER



Du lundi au vendredi

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Toutes les informations directement sur notre site www.lourmel.com.

Retrouvez-nous aussi sur in



GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale – Institution Agirc-Arrco n°F 201 – Siège social: 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205; LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, société anonyme au capital de 10 000 000 d'auros régie par le code des assurances. - SIREN 852 274 315. Crédit Pobles i Stock 000 000 d'euros, régie par le code des assurances - SIREN 852 274 315. Crédit Photo : iStock

Bourses GMI



Promotion des métiers de l'imprimé :

la filière graphique se dote d'un dispositif de communication multicanal inédit

Aujourd'hui, l'industrie en général et notre filière en particulier ont besoin de renforcer l'attractivité et l'image des entreprises.

Sans parler de l'image vieillissante erronée que beaucoup de personnes ont de notre industrie, les métiers graphiques restent peu ou mal connus en 2023.

Il est donc souvent difficile de susciter de nouvelles vocations auprès des jeunes. Et pourtant, les industries des métiers de l'imprimé recrutent et offrent de belles perspectives d'évolution et de carrière.

Fort de ce constat, les organisations patronales de la branche (GMI et UNIIC) et l'ensemble des partenaires sociaux ont décidé courant 2022 de consacrer un budget important pour mettre en place une campagne de communication multicanale et pluriannuelle afin de promouvoir les métiers de l'imprimé.

Quatre objectifs majeurs

Elaborée en collaboration avec l'agence Sennse, l'Idep et Ambition Graphique (organisme paritaire de branche), cette campagne qui se déploiera sur plusieurs années, a été pensée avant tout pour impacter les jeunes.

Elle affiche aujourd'hui quatre objectifs majeurs.

NOTORIÉTÉ

Présenter les métiers de l'imprimé pour les rendre plus attractifs auprès des jeunes et de leurs parents.

IMAGE

Susciter des vocations en développant une communication positive, attractive et adaptée à la cible.

RECRUTEMENT

Accompagner le développement commercial des CFA et la rencontre entre les « bons profils » et les entreprises.

FIDÉLISATION

Conforter le choix d'orientation des étudiants et de leur parcours professionnel afin de réduire les abandons de formation.

Bourses GMI



Qui sont les publics-cibles ?

Il s'agit tout d'abord de s'adresser aux jeunes afin de susciter de nouvelles vocations et d'assurer le renouvellement de la main d'œuvre qualifiée dont la filière a besoin.

La campagne de communication cible trois publics :

- Les 14-18 ans : L'enjeu est d'accrocher les plus jeunes, valoriser et faire connaître l'existence de nos métiers.
- Les 18-24 ans : Cette cible plus mature a besoin d'une information de fond sur nos métiers qui leur sera transmise sous un format attractif.
- Les parents et autres prescripteurs (enseignants, entreprises, presse): Ces cibles ont quant à elles besoin d'informations exhaustives. L'enjeu principal est de faire connaître nos métiers mais aussi le panel des formations proposées.

Les canaux de communication

La campagne s'appuie prioritairement sur des vidéos principalement diffusées sur les réseaux sociaux choisis en fonction du profil des cibles.

Elle est complétée par un site Internet centralisant toutes les informations sur les métiers, les filières de formation et les débouchés ainsi que la présence de la filière dans les salons étudiants.

Une promotion en phase avec le calendrier scolaire 2023-2024

Deux temps sont prévus pour la campagne de notoriété et d'image, un premier en octobre/novembre 2023 et un second en février/avril2024.

L'objectif est de faire connaître les métiers de l'imprimé auprès de la cible 14-18 ans en poussant les vidéos 8" sur Tik-Tok et en donnant la possibilité d'assurer un clic vers le site Internet.

Une campagne de recrutement en janvier et février 2024 sera organisée. Il s'agit de renforcer le dispositif digital en diffusant cette fois-ci les vidéos pour générer des candidats pré-qualifiés et élargir le vivier de jeunes déjà formés.

La campagne a été dévoilée lors de la rencontre des CFA, organisée à Lyon en septembre dernier par Ambition Graphique, en marge de la finale des World Sklills en présence de l'ensemble des représentants et partenaires sociaux de la branche.

Un stand ludique dédié à la promotion des métiers de l'imprimé avait été organisé à cette occasion et permettait aux nombreux jeunes présents de s'essayer à la pratique de différentes techniques d'impression.

Toute l'information sur : Metiersdelimprime.fr



Congrès du GMI,

un évènement fédérateur au service de la croissance et de l'innovation

Le Congrès National des Industries de l'Impression occupe depuis plusieurs années une place de premier plan parmi les évènements de l'industrie graphique.

IL EST OUVERT À TOUS LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE :

- · Dirigeants d'imprimeries commerciales,
- · Imprimeurs de livres,
- · Fabricants d'étiquettes,
- · Entreprises de packaging,
- Professionnels de la finition et de l'ennoblissement,
- Entreprises de communication visuelle et évènementielle...

CLUB ACHAT FRANCE IMPRESSION

ENSEMBLE, ACHETONS MIEUX



Plateforme d'achat des professionnels de l'impression et de la communication visuelle

PRODUITS & SERVICES RÉFÉRENCÉS



PAPIER, ENVELOPP<mark>E,</mark> EMBALLAGE, ADHÉSIF...



ENCRE, PLAQUE, CONSOMMABLE, FILM, COLLE...



ÉNERGIE, FORMATION, RÉCUPÉRATION, TRANSPORT, LOGICIEL...

AVANTAGES



Bénéficier de remises pour booster votre chiffre d'affaires



Obtenir des conditions commerciales attractives



Gagner du temps dans le choix de vos fournisseurs

SCANNEZ MOI POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ SUR LINKEDIN





LES MEMBRES DU GMI PEUVENT REJOINDRE LE CAFI (SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE)

(a)







AU PROGRAMME:

Des interventions d'experts et des retours d'expériences de confrères extrêmement enrichissants.

Des sujets innovants pour analyser en profondeur les opportunités à saisir (investir de nouveaux marchés, diversifier son offre...).

Une journée de débats et d'échanges dans un environnement en perpétuelle mutation pour stimuler votre énergie et votre créativité entrepreneuriales.

Un espace partenaires pour enrichir vos rencontres et partager des idées de gestion optimum pour vos projets de développement.

Les conférences sont animées et enrichies tout au long de la journée par un animateur spécialiste des industries graphiques, François GOUVERNEUR, Président de Valeurs Stratégiques.

Un évènement riche en informations, partage d'expériences et rencontres professionnelles entièrement consacré aux dirigeants d'entreprises, à leurs proches collaborateurs et aux partenaires!

LIEU

Pour cette nouvelle édition, qui s'annonce particulièrement prometteuse, le GMI vous accueillera dans le cadre prestigieux et contemporain des Salons Hoche, 9 avenue Hoche, situés au pied du célèbre Parc Monceau dans le 8° arrondissement de la capitale.

ESPACE PARTENAIRES

Lieu privilégié de rencontres, d'échanges et d'informations, l'espace Partenaires du Congrès accueillera une douzaine de Partenaires.

Ces professionnels viendront exposer, tout au long de la journée de séminaire, leurs offres de services et nouveautés.

Une occasion unique de parler machines, papiers, consommables, prévoyance, énergie, formation...

CONTACTS ORGANISATEURS

Stéphanie BRUSA stephanie.brusa@gmi.fr Mob. 06 32 28 49 92

Sophie FERNANDES communication@gmi.fr Tél. 01 55 25 67 57

En ligne sur www.gmi.fr - Bulle congrès Par mail à l'adresse info@gmi.fr Par téléphone au 01 55 25 67 57 Via le QR Code >





Toute l'information sur www.GMI.fr



- . Jusqu'à 135 pages par minute
- . Productivité constante
- . Contrôle automatique des couleurs
- . Contrôle des niveaux de brillance
- . Registration ultraprécise
- . Automatisation du flux de production

PROGRAMME DU 15 NOVEMBRE 2023

SOIRÉE DE GALA

de 19h15 à 23h30

Véritable cérémonie d'ouverture du congrès, la soirée de gala est un événement à part entière. Elle met à l'honneur la jeunesse et les écoles professionnelles de la filière en récompensant leurs créativité, savoir-faire et implication.

En présence de la presse professionnelle et des principaux acteurs de la filière, cet événement contribue au rayonnement et à l'attractivité de notre industrie.

La soirée permet aux convives de partager un moment festif entre confrères et partenaires et de profiter d'un programme divertissant.

19h15

Accueil des invités aux Salons Hoche

19h30

Cocktail sous la verrière de la salle Vendôme

20h30

Dîner, animations et remise des bourses d'études

SOIRÉE DE GALA DU GMI

Cérémonie d'ouverture du Congrès National des industries de l'impression, la soirée mettra à l'honneur la jeunesse et les écoles professionnelles de la filière.

Mercredi 15 novembre 2023 • À partir de 19h15

Salons Hoche • Paris 8e

Tenue de cocktail recommandée

Sur invitation uniquement avec accès à la journée de séminaire du 16 novembre (conférences, déjeuner et animations partenaires compris)

CONGRÈS 2023 • 15 & 16 NOVEMBRE • PARIS



NOS

INTERVENANTS



Gilles MURE-RAVAUD Président du GMI



Thierry MILLON Directeur des études d'Altarès



Guillaume KASBARIAN Député d'Eure-et-Loir



Catherine GUERNIOU Dirigeante de La Fenêtrière



Sandra FORGET Consultante RSE chez Calix Conseil



Richard MORALY Dirigeant des Imprimeries SB Vice-Président du GMI



Jean-Luc HAURAIS Professeur à l'Université Paris 8



Dominique SCALIA Président de l'Observatoire COM MEDIA



Jean-Baptiste AGLAGHANIAN Directeur général de Japell Hanser & Sag



Claude THOMANN Directeur du marketing imprimé chez Konica Minolta



Arancha VEGA
Directeur Conseil chez Grafikmente



Elvire DEL FONDO Dirigeante du Cabinet Audigny Consulting



Eric MIGNOT
Directeur des Ressources Humaines
chez SARIA France



Dominique BOUCARD Dirigeant du Groupe Lenouvelr Vice-Président du GMI



François GOUVERNEUR Président de Valeurs Stratégiques

PROGRAMME DU 16 NOVEMBRE 2023

JOURNÉE DE SÉMINAIRE

de 8h30 à 17h00

à 8h30 Accueil Petit-déjeuner et découverte de l'espace Partenaires

à 10h00 Ouverture par le Président du GMI, Gilles MURE-RAVAUD

de 10h30 Tendances et prospectives sur le marché des industries de l'impression à 11h00

Thierry MILLON, Directeur des études d'Altarès

Industrie verte : vecteur de performance économique

pour les industries graphiques

Introduction par Guillaume KASBARIAN, Député d'Eure-et-Loir, Président de la Commission des de 11h00 affaires économiques, Vice-Président du Groupe d'études Industries du Luxe à l'Assemblée nationale à 11h50 Sandra FORGET, Responsable projet et consultante formation RSE & RH chez CALIX-Conseil Catherine GUERNIOU, Dirigeante de la Fenêtrière, Cheffe de file RSE à l Fédération Française du Bâtiment Richard MORALY, Dirigeant des Imprimeries SB, Vice-président du GMI

L'intelligence artificielle dans les opérations de communication : opportunité d'un outil nouvelle génération? de 11h55 à 12h30

Jean-Luc HAURAIS, High Tech Serial Entrepreneur & Professeur à l'Université Paris 8 Dominique SCALIA, Président de L'Observatoire COM MEDIA

de 13h00 à 14h30 Déjeuner, échanges & animations sur l'espace Partenaires

Le rôle de l'imprimé haut de gamme dans l'influence des marques de 14h30 Jean-Baptiste AGLAGHANIAN, Directeur général de la société Japell, Hanser & SAG à 15h20 Claude THOMANN, Directeur du marketing imprimé chez Konica Minolta

Mutations sociétales et nouvelles compétences en entreprise :

Arancha VEGA, Directeur Conseil chez Grafikmente

à 15h25 comment s'adapter durablement? de 16h15 Elvire DEL FONDO, Dirigeante du Cabinet Audigny Consulting

Eric MIGNOT, Directeur des Ressources Humaines chez SARIA France

Dominique BOUCARD, Dirigeant du groupe Lenouvelr, Vice-président du GMI

de 16h25 à 17h00 Cocktail rafraichissant, échanges & animations sur l'espace Partenaires

à 17h00 Fin de journée

Clôture des conférences

à 16h15



Speedmaster CX 104 avec Push to Stop

LA NOUVELLE PLATEFORME HEIDELBERG AU FORMAT 72 X 104



Comment répondre aux exigences croissantes du marché? Entièrement repensée, la nouvelle CX 104 est destinée au marché de l'emballage et de la communication graphique. Pilotage autonome et enchaînements des travaux facilités par la technologie Push-to-Stop.

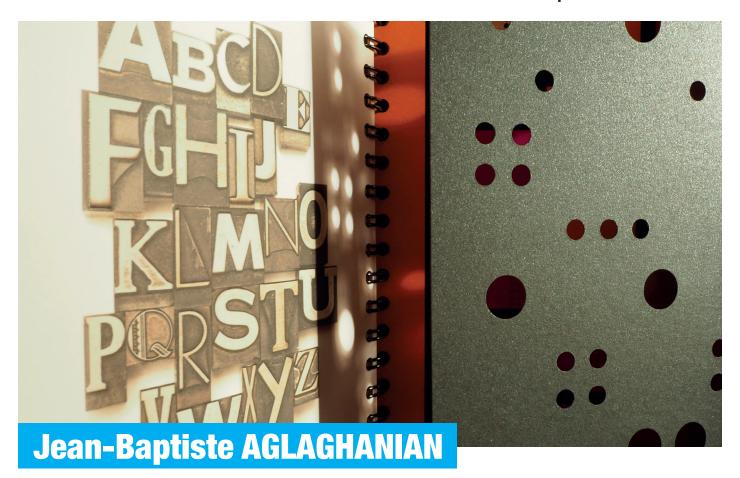
Voyez par vous-même. heidelberg.com/fr/cx104











Japell, le fleuron français de l'ennoblissement du papier

Fondée en 1977 par Jacques Aglaghanian, la société Japell est une entreprise familiale, devenue en une seule génération, le fleuron français de l'ennoblissement du papier. Décryptage.

« Japell, c'est Jacques pelliculage » souligne Jean-Baptiste Aglaghanian, le fils de Jacques.

Jacques, le fondateur, a aujourd'hui près de 95 ans, et pourtant les murs de Japell Hanser SAG portent l'écho de sa voix et de sa présence. Ce n'est pas toujours facile d'endosser le pilotage de deux sites industriels après la présence si charismatique du père fondateur.

Un charisme partagé de père en fils.

Jacques Aglaghanian crée Japell en 1977, il a alors 50 ans et une expérience solide dans le domaine du cartonnage. Il sort d'expériences difficiles en qualité de dirigeant d'une entreprise de façonnage et de cartonnage. L'homme ressent un besoin de renouveau, de projets neufs, de nouveaux challenges.

Le secteur de l'imprimerie traverse des années exceptionnelles de développement. La société Japell se développe avec une certaine croissance chaque année, une évolution à donner le vertige au regard de la situation économique tendue que traverse le secteur depuis 2010. De formation ingénieur arts et métiers, Jacques est ce que l'on nomme communément un « touche à tout ».

« Mon père a inventé ses outils de production à partir de machines achetées sur le marché de l'occasion. Cela prenait un temps fou à mettre au point. Cela ne fonctionnait pas toujours bien, mais cela répondait à sa passion », souligne en souriant Jean-Baptiste.

Dans le secteur de l'imprimerie, on compte différents métiers complémentaires, Jacques choisit le pelliculage. Il a une bonne connaissance de cette étape de la chaine graphique qui est en plein développement à l'aube des années 80. Les machines n'existent pas encore avec la performance et la précision que nous leurs connaissons aujourd'hui. Les inventions de Jacques, fruits de son imaginaire et de son expérience, apporteront des réponses... et aussi des déboires durant dix ans ! En effet, rien n'est automatisé, il est alors nécessaire de prévoir deux à trois ouvriers pour passer les feuilles à la main dans la presse, puis les découper toujours manuellement!

À cette période, la société Japell est installée à Pussay en Essonne et occupe 15 salariés en moyenne.

Jean-Baptiste Aglaghanian, le fils de Jacques, rejoint la société familiale en 1987. Il prend la direction des deux sites en 2020. Jean-Baptiste a une formation commerce et marketing, il occupe un poste de commercial dans une compagnie de transport de dimension internationale avant de rejoindre le projet de Jacques.

Peu à peu, la société familiale se diversifie en intégrant des métiers complémentaires. Elle est toujours positionnée sur l'ennoblissement des papiers. L'imprimerie de Pussay intègre les métiers du rainage, du vernissage et de la sérigraphie et crée un service de transport dédié aux projets de l'entreprise. L'effectif passe de 15 à 60 salariés, avec une croissance continue.

Jean-Baptiste Aglaghanian prend la direction marketing et communication de l'entreprise Japell dès 1990.

Il développe une vision unique sur le marché français en créant le BOOK. Un livre épais, créatif, généreux, coloré, brillant, composé de toutes les références délivrées par l'entreprise. Les agences de communication, les annonceurs, les chefs de fabrication, les écoles de graphisme et de design en font leur ouvrage de référence aux cotés des échantillons des papetiers. À cette époque, l'ouvrage est imprimé en partenariat avec Antalis, premier partenaire à croire en cette vision et à la soutenir, puis il sera édité avec le soutien de Fedrigoni, et enfin de Lecta, un papetier ibérique. Ces trois importants partenariats sont toujours de belles expériences et de beaux supports de communication pour les deux partenaires, le papetier et l'imprimeur.

L'année 2003 marque un tournant dans le parcours de l'entreprise par le rachat du site de production, Hanser & SAG, localisé dans la zone industrielle de Bonneuil-sur-Marne.

Un site directement accessible depuis la ligne A du RER, à 30 minutes de la station Châtelet et à deux pas du pôle économique de Marne-La-Vallée.

De ces acquisitions naitra l'offre Japell-Hanser-SAG. Les deux sites de production, celui de la maison mère à Pussay et celui de Bonneuil-sur-Marne, couvrent maintenant l'ensemble des métiers de l'ennoblissement. Jacques et Jean-Baptiste Aglaghanian peaufinent leur savoir-faire dans les spécialités du pelliculage, du vernissage, de la sérigraphie, du marquage à chaud,

Un service de transport et de livraison s'ajoute à ce dispositif pour offrir une importante agilité entre les deux sites industriels, et dans la mise à disposition de services ultra rapides et personnalisés auprès des clients.

Le groupe réalise à cette période un chiffre d'affaires d'environ 12 millions d'euros et emploie 120 salariés sur les deux sites. Le projet est en pleine croissance et compte plus de 400 clients différents. Cette stratégie hisse directement la société Japell sur le marché de la création et de la production de luxe auprès de clients très variés allant des agences de communication, aux marques de luxe, en passant par les imprimeurs et les éditeurs.

« Avec le recul, je me dis que nous étions devenus totalement boulimique ! » confie Jean-Baptiste Aglaghanian.

Hanser nous a permis de compléter notre offre sur les métiers de la dorure, du gaufrage et de la découpe avec éjection, tandis que le rachat de SAG, en 2007, nous positionnera sur le vernis réservé, mat - brillant, et le métier très artisanal de la sérigraphie.

Nous comptons certainement la meilleure équipe de sérigraphes en France.

Ces artisans apportent des solutions sur-mesure, avec une importante sensibilité aux matières et au rendu des couleurs. Un métier rare et pointu dont nous sommes très fiers.

Lors de la visite du site de Bonneuil-sur-Marne, l'artisan sérigraphe, Franck Margerie, met au point le tirage des pochettes du vinyle 33T du très médiatisé rappeur belge Damso.



Comment s'est déroulée la période du confinement ?

Juste avant le confinement, nous avions imaginé un projet de cession avec Agis. Ce fût un échec. La société Hanser ne se portait pas bien, le parc machines était vieillissant. Les conditions du rachat n'étaient pas optimales.

À l'annonce du confinement pour raisons sanitaires, nous avons mis Japell en mode statut quo. Nous avons pris du recul et avons observé et analysé notre projet sous d'autres angles. Nous avons pris le temps. Grâce au PGE proposé par l'état, nous avons entamé la réflexion que nous aurions dû avoir bien avant d'être au pied du mur.

du gaufrage et du façonnage.

« Finalement, le temps de penser le projet nous a sauvés ! Il a permis d'aligner les visions de mon père Jacques et les miennes ! » souligne amusé Jean-Baptiste.

Nous avons mis à profit cette parenthèse des activités pour repenser l'organisation globale du groupe. Faisant appel à un consultant spécialiste de l'analyse systémique des organisations, Adrien Stratégie, nous avons, ensemble, fait un inventaire précis du parc machines, des métiers et des capacités de chacun de nos artisans. Un audit complet qui a duré sur plusieurs mois.

Le constat est frappant : nos deux pôles d'activités proposent les mêmes métiers et se font parfois concurrence ! Des postes tels que la logistique, la comptabilité, le sourcing font doublon !

Nous décidons avec le comité de pilotage et l'interne de regrouper ces postes et de simplifier l'organisation. Cette évolution se fait avec la complicité des collaborateurs et les conseils avisés de celles et de ceux qui vivent au quotidien sur les sites. Il faut absolument l'adhésion de tous pour apporter de tels changements au sein d'une entreprise.

Certains salariés ont accepté de modifier leur mode de vie en s'adaptant au site de Bonneuil-sur-Marne alors qu'ils étaient historiquement rattachés au site de Pussay. Nous les en remercions sincèrement, la capacité de s'adapter fait appel à beaucoup d'agilité et de résilience.

Aujourd'hui, chaque site est spécialisé en fonction de ses métiers historiques.

Nous avons arrêté, par exemple, l'offre de pelliculage à Hanser & SAG (site de Bonneuil) pour le regrouper avec celui du site de la maison mère à Pussay.



Comment développez-vous le marché du luxe ?

Notre offre répond parfaitement aux attentes du luxe français qui est exigeant et qui s'exporte très bien à l'International. Ce marché crée de la valeur en créant de l'émotion, des sensations, des rapports très tactiles et très visuels avec les textures.

Le produit final prolonge significativement l'image et les émotions que les Maisons souhaitent véhiculer.

Sensibles à cette lame de fond, nous avions renforcé notre équipement de dorure dès 2021 pour répondre aux attentes du marché du luxe, de nos confrères imprimeurs et éditeurs qui nous confient leurs supports pour l'ennoblissement.

La clientèle du groupe est composée à 60% d'imprimeurs, 15% d'éditeurs et 15% de sociétés de PLV et de cartonniers qui intègrent la dorure à leurs impressions. Les prestations luxueuses sont très recherchées et très tendances. Notre parc machine répond à ces attentes, tout en offrant la proximité, notre zone de production se situe à la lisière de Paris.

Nous traitons une large gamme de grammage de 100 à 1 000 g / m² offrant d'importantes possibilités de transformation et réalisons aussi de la dorure galbée, c'est-à-dire la dorure et le gaufrage en même temps.

Nous aimons étudier et accompagner la petite série et proposer un projet singulier et unique. C'est notre valeur ajoutée. Toujours avec cette quête de qualité et d'exclusivité, qui est la signature de l'entreprise.



Qui sont vos clients dans ce secteur très prisé et relativement niche?

Actuellement, parmi nos clients « niche », nous comptons des musées, des artistes, des galeries, des graphistes, des agences conseil en communication, des éditeurs parisiens, des chefs de fabrication... et aussi des maisons de luxe qui nous contactent directement pour étudier des projets à forte valeur ajoutée. Nous accompagnons beaucoup ces clients en amont et faisons des tirages d'essai, des prototypes, des mises au point pour donner à voir et à valider un produit fini. La tendance actuelle est de recentrer les activités de fabrication en France, voire en Île-de-France. On observe dans les cahiers des charges transmis un réel engouement et un réel engagement pour le made in France et le suivi opérationnel des projets sur site, par les équipes.





AccurioShine

Powered by **MGI**



Nous sommes essentiellement un acteur BtoB.

Notre réseau prioritaire est celui des confrères imprimeurs qui nous sollicitent sur l'ennoblissement de leurs impressions. Les métiers de la communication et de l'événementiel nous mettent en relation avec des clients qui s'interrogent sur la valeur émotionnelle du rendu des projets. Le marché du livre est un secteur que nous travaillons via les imprimeurs et les éditeurs parisiens pour apporter une touche émotionnelle implicitement liée au contenu onirique de l'ouvrage.

Cependant, les marchés du packaging et de la PLV sont ceux que nous dominons via l'offre du pelliculage et aussi en raison de la mise à disposition de machines pouvant traiter des grands formats jusqu'à 1500 x 2000 cm. Le marché de sous-traitance du pelliculage s'est ralenti en raison de l'intégration de ce poste au sein des imprimeries.

Depuis 2017, nous sommes une Entreprise du Patrimoine Vivant (E.P.V), label remis par le Ministère de l'Industrie. Ce label est audité très régulièrement pour tracer la qualité et les services de l'entreprise sur le moyen et le long terme. C'est très bien pour se différencier sur le marché du luxe et positionner l'entreprise. Mais cela ne suffit pas !

Nous sommes très attentifs à l'impact carbone de la production et à la préservation de notre environnement sur les deux sites, et avons privilégié les certifications dans ce sens : Imprim'vert, FSC et PEFC en cours pour le groupe.

Focus parc machines

MARQUAGE À CHAUD

10 x 15 cm → 76 x 106 cm

2 autoplatines Spéria / SBL 2 cylindres Tecso 1 platine manuelle

SÉRIGRAPHIE

15 x 15 cm → 80 x 100 cm

6 lignes de sérigraphie U.V. et traditionnelles - SPS / 4 pièces / Ecoscreen / Sakuraï prenant en charge des productions allant du format 15 x 15 jusqu'au format 72 x 102

VERNIS

25 x 35 cm → 102 x 160 cm

1 vernisseuse U.V. en plein

PELLICULAGE

25 x 35 cm → 165 x 205 cm

3 pelliculeuses dry prenant en charge des productions allant du format 25×35 jusqu'au format maximal 165×205

3 pelliculeuses colle à eau prenant en charge des productions allant du format $25 ext{ x}$ $35 ext{ jusqu'au format maximal } 120 ext{ x } 160$

FAÇONNAGE

 $10 \times 15 \text{ cm} \rightarrow 76 \times 106 \text{ cm}$

2 autoplatines Bost SP102 (Découpe, éjection, rainage, gaufrage) prenant en charge des productions allant du format 10×15 jusqu'au format 76×106

 $\bf 1$ platine manuelle (Découpe, éjection, rainage, gaufrage) prenant en charge des productions allant du format 72 x 102

2 massicots ouverture 155

Quelle est votre vision pour les prochaines années ?

Les imprimeurs sont des artisans, des passionnés, ils aiment transmettre et partager.

Nous devons offrir beaucoup de services et de conseils auprès de nos prospects et de nos clients, auprès des marques et des conseils en communication. Ce métier est complexe, il met en musique beaucoup de valeur et de la subtilité pour obtenir un résultat à la fois luxueux et singulier. Le BOOK matières et réalisations que nous éditons répond à cet objectif.

À travers les années, il reste notre meilleur vecteur de communication sur notre savoir-faire et nos capacités à nous adapter à toute situation.

Les formations sont excellentes, nous recrutons nos apprentis en sérigraphie essentiellement auprès du Lycée Corvisart. Via le contrat en alternance, le jeune peut poursuivre l'enseignement général et se familiariser à notre métier. Pour les démarches QHSE, j'ai choisi de mettre en place un pilotage à quatre mains avec un étudiant de niveau Master 2 qui s'occupe des recherches et qui prépare les dossiers en amont. Cette approche me permet de déléguer un peu ce sujet, parmi les multiples tâches que j'ai déjà à ma charge : le pilotage des deux sites, le développement commercial, la stratégie financière, le recrutement, la gestion des ressources humaines, l'évolution du marché et la veille innovation.

Notre dernier grand projet est une innovation partagée avec la société KURZ. Cette société a breveté une solution appelée KTM permettant de réduire le plastique dans la production des ennoblissements.

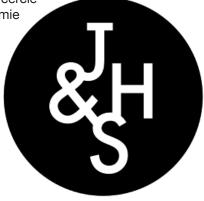
C'est formidable, nous disposons d'une finition métallisée, sans présence de polyester, par transfert de métallisation. Cette innovation garantit

un support sain et recyclable. L'impression est un cercle

vertueux de l'économie circulaire.

Le recentrage du marché du luxe français (Hermès, Chanel, LVMH...) sur les fournisseurs made in France est un très bon signe pour notre secteur.

Nous sommes prêts!



« L'art d'embellir. »

Abandon de poste



s'impose-t-elle à l'employeur en cas d'abandon de poste?

C'est LA question qui fait actuellement débat depuis que le ministère du Travail y a répondu positivement dans ses questions/réponses publiées le 18 avril 2023.

Pour rappel, la procédure de présomption de démission en cas d'abandon volontaire de poste par un salarié en CDI, instituée par la loi « Marché du travail » n°2022-1598 du 21 décembre 2022 (Journal officiel (JO) du 22 décembre 2022), est entrée en vigueur le 19 avril 2023, soit au lendemain de la publication du décret d'application n°2023-275 du 17 avril 2023, au JO du 18 avril. Ainsi, depuis le 19 avril 2023, le salarié qui abandonne volontairement son poste sera présumé démissionnaire s'il ne reprend pas le travail après mise en demeure de son employeur (nouveaux articles L 1237-1-1 et R 1237-13 du Code du travail).

Le 18 avril 2023, soit le jour même de la parution du décret d'application au JO, le ministère du Travail a publié, sur son site, une série de 13 questions/réponses (Q/R) pour apporter des précisions sur les modalités pratiques de ce nouveau dispositif. Mais une de ces Q/R a interpellé les professionnels du droit : il s'agit de la Q/R n°1 dans laquelle le ministère du Travail indique que « si l'employeur désire mettre fin à la relation de travail avec le salarié qui a abandonné son poste, il doit mettre en œuvre la procédure de mise en demeure et de présomption de démission. Il n'a plus vocation à engager une procédure de licenciement pour faute ». En d'autres termes, la procédure de présomption de démission s'imposerait à l'employeur en cas d'abandon de poste, ce dernier ne pouvant ainsi plus recourir au licenciement pour faute.

UNE PRÉCISION QUI INTERROGE

Cette précision du ministère du Travail interroge : en effet, les dispositions légales et réglementaires ne mentionnent nullement que cette procédure de présomption de démission est exclusive du licenciement. Si on compare avec les dispositions légales sur la rupture conventionnelle individuelle, le Code du travail indique expressément que la rupture conventionnelle est « exclusive du licenciement ou de la démission » (article L 1237-11 du Code du travail). Cette affirmation du ministère du Travail n'a donc aucun fondement juridique.

Interrogé sur cette controversée Q/R, le ministère du Travail a nuancé sa position en répondant, le 19 avril 2023, « qu'il ne [fallait] pas surinterpréter [la] formule [« n'a plus vocation à engager une procédure de licenciement pour faute »], et ajoute qu'elle « n'exclut pas l'application d'un licenciement pour faute ». En outre, cette Q/R ne sera pas modifiée.

À ce stade, on pouvait légitimement considérer que le débat était clos, puisque le ministère du Travail a indiqué que la présomption de démission n'excluait pas l'application d'un licenciement pour faute. Il aurait été cependant souhaitable de modifier le texte de la Q/R n°1 pour fermer définitivement la porte à toute discussion.

Mais deux nouvelles interventions du service presse du ministère du Travail sont venues affirmer le contraire.

Abandon de poste

Lors de sa première intervention le 25 avril 2023, le service presse a tenu à préciser que « si une mise en demeure est effectuée à la suite d'un constat d'un abandon de poste et qu'aucun motif légitime n'est apporté par le salarié concerné, si l'employeur souhaite se séparer de son salarié, ce dernier n'a désormais pas d'autre choix que de déclarer le salarié comme démissionnaire. Il ne peut en revanche pas utiliser le licenciement pour faute. Le choix de la procédure à appliquer poserait en effet un problème d'égalité devant les charges publiques. En revanche, l'employeur n'est pas forcément tenu de mettre en demeure le salarié et de s'en séparer ». Lors de sa seconde intervention, le 26 avril 2023, il a encore précisé que « si la rupture du contrat est motivée par l'abandon de poste, l'employeur est obligé de mettre en demeure et d'attendre un délai [d'au moins] 15 jours [...]. L'employeur ne peut désormais plus utiliser l'abandon de poste comme un fait motivant une faute grave [...] ».

En d'autres termes, le ministère du Travail a confirmé l'obligation pour l'employeur de recourir à la procédure de présomption de démission en cas d'abandon de poste, excluant, par conséquent, tout recours à un licenciement disciplinaire. Retour donc à la case départ.

La position du ministère du Travail n'est pas totalement surprenante car l'objectif premier de la présomption de démission est de limiter le recours des salariés à la pratique de l'abandon de poste comme alternative à la démission pour pouvoir bénéficier des allocations chômage. En effet, sauf cas de démission légitime reconnus par l'assurance chômage, la démission ne donne pas droit aux allocations chômages contrairement au licenciement pour faute (simple ou grave). Ainsi, le salarié qui souhaite démissionner tout en percevant les allocations chômages auxquelles il n'aurait normalement pas droit, aura tendance à abandonner son poste.

LES QUESTIONS/RÉPONSES ATTAQUÉES DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT

Aujourd'hui, les questions/réponses du ministère du Travail sur la présomption de démission sont attaquées devant le Conseil d'État.

Tout d'abord, par l'association le Cercle Lafay (association qui a pour objet d'améliorer les relations entre les administrations, notamment du travail, fiscales et sociales, et les administrés, de renforcer les garanties des citoyens face aux administrations, notamment en cas de contrôle, d'utiliser toutes voies de communication, de droit, de procédure, de contentieux, d'information, d'échanges, de rencontres, de propositions, afin de répondre à cet objectif) qui a déposé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État le 27 avril 2023, afin de faire annuler la précision apportée par le ministère du Travail dans la Q/R n°1 selon laquelle la présomption de démission s'impose à l'employeur, ce dernier n'ayant donc plus vocation à engager une procédure de licenciement pour faute. Comme principal argument, l'association estime que les dispositions légales et réglementaires ne mentionnent aucunement que la procédure de présomption de démission pour abandon de poste serait exclusive du licenciement.

Le 3 mai 2023, c'est au tour du syndicat Force ouvrière de déposer un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État afin de faire annuler, d'une part, le décret n°2023-275 du 17 avril 2023 mettant en œuvre le dispositif de présomption de démission pour abandon de poste, et, d'autre part, les questions/réponses publiées par le ministère du Travail le 18 avril 2023, « qui ferme désormais la porte au licenciement pour abandon de poste qui permettait [au salarié] de bénéficier des allocations chômages ».

Reste à savoir maintenant quelle sera l'issue de ces deux recours.

À noter: Les questions/réponses peuvent être contestées devant le juge administratif via un recours pour excès de pouvoir (Conseil d'État (CE) 3 février 2023, n°451052, Q/R sur le fonds de solidarité Covid-19; CE 8 avril 2022, n°452668, Q/R publiées par la CNIL). Selon le Conseil d'État, les documents de portée générale émanant d'autorités publiques, matérialisées ou non, tels que les circulaires, instructions, recommandations, notes, présentations ou interprétations du droit positif, peuvent être déférés au juge de l'excès de pouvoir lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des effets notables sur les droits ou la situation d'autres personnes que les agents chargés, le cas échéant, de les mettre en œuvre.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL RETIRE SES OUESTIONS/RÉPONSES DE SON SITE INTERNET

Compte tenu du débat provoqué par ses questions/ réponses, et suite aux différents recours formés devant le Conseil d'État, le ministère du Travail a décidé de les retirer de son site internet le 29 mai dernier.

Interrogé sur ce retrait le 5 juin dernier, le ministère a avancé le motif suivant : « Compte tenu des interrogations soulevées par la FAQ et également portées dans le cadre du contentieux contre la FAQ auprès du Conseil d'État, il est apparu que celle-ci ne permettait pas en l'état, contrairement au but poursuivi, d'éclaircir les modalités d'application du nouveau cadre juridique. C'est pourquoi, le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion a décidé de retirer de son site la FAQ relative à la présomption de démission en cas d'abandon de poste volontaire du salarié ».

Le ministère du Travail maintient, toutefois, sa position sur la procédure de présomption de démission qui serait exclusive du licenciement pour faute.

À noter: Le feuilleton judiciaire ne s'arrête pas là: le 19 juin dernier, la CGT, la FSU et l'Union syndicale Solidaires ont déposé conjointement un recours devant le Conseil d'État pour faire annuler le décret n°2023-275 du 17 avril 2023 relatif à la présomption de démission en cas d'abandon de poste. Il s'agit du deuxième recours syndical en ce sens.

L'AGENDA PROFESSIONNEL

OCTOBRE



SALON PARIS MANGA & SCI-FI SHOW

Pour la 34ème édition le salon Paris Manga & Sci-Fi qui réunira les passionnés de pop culture et de manga, l'événement proposera des animations inédites et des invités de prestige tel que le dessinateur Don Rosa ou l'acteur Elijah Wood...

Paris Nord Villepinte Parc des Expositions 28 et 29 octobre 2023

NOVEMBRE



CÉRÉMONIE DE REMISE DES BOURSES D'ÉTUDES DU GMI

La soirée évènement pour mettre à l'honneur la créativité, le savoir-faire et l'implication des apprentis de notre filière...

Paris Salons Hoche 15 novembre 2023



CONGRÈS NATIONAL DE L'IMPRESSION ET DE LA COMMUNICATION

L'événement de référence de toute une filière. Avec la participation des principaux acteurs de la filière, dirigeants d'entreprises, organisations professionnelles, experts, écoles, centres de formation, étudiants, constructeurs...

Paris Salons Hoche 16 novembre 2023



FESTIVAL DU LIVRE DE COLMAR

Événement littéraire de l'automne alsacien, le Festival du Livre de Colmar est une vitrine de romans, bandes dessinées, albums jeunesse, essais, alsatiques...

Colmar Parc des Expositions 25 et 26 novembre 2023



SALON DU LIVRE ET DE LA PRESSE JEUNESSE

Le salon incontournable du livre pour enfants réunissant les plus grands auteurs français et internationaux de la littérature jeunesse sur 4 scènes (littéraire, BD, vocale et décodage).

Montreuil

29 novembre - 4 Décembre 2023

DÉCEMBRE



LA PRESSE AU FUTUR

Événement incontournable de la scène des médias, unique salon en France qui rassemble toutes les familles de presse (PQN, PQR, PHR, Presse Magazine, Presse Professionnelle, Presse Digitale) sur tous les supports.

New Cap Event Center 5 et 6 décembre 2023



UN ÉVÈNEMENT FÉDÉRATEUR AU SERVICE DE LA CROISSANCE ET DE L'INNOVATION

Le Congrès National des Industries de l'Impression occupe depuis plusieurs années une place de premier plan parmi les événements de l'industrie graphique. Il rassemble les principaux acteurs économiques du secteur, dirigeants d'entreprisés, collaborateurs, experts, consultants, partenaires, fournisseurs...

Le congrès est ouvert à tous les professionnels de la filière : dirigeants d'imprimeries commerciales, imprimeurs de livres, fabricants d'étiquettes, entreprises de packaging, professionnels de la finition et de l'ennoblissement, entreprises de communication visuelle et événementielle.

Partenaires Prestige*

Écoles partenaires







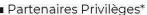


AFI-LNR





















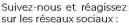


















En ligne sur www.gmi.fr - Bulle congrès Par mail à l'adresse info@gmi.fr Par téléphone au 01 55 25 67 57 Via le QR Code

